



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**5 - Administration générale**

**Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local  
d'urbanisme (PLU) ré-arrêté de MIETESHEIM**

**Rapport n° CP/2013/512**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le Département suit l'élaboration de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme. La commune de Mietesheim finalise actuellement son projet et arrive à nouveau en phase de PLU ' arrêté '. Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Le PLU de Mietesheim a été arrêté une première fois en janvier 2011, et transmis pour avis aux Personnes publiques associées. Le Département avait émis un avis favorable au projet de PLU arrêté.

L'Etat et le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) avaient pour leur part émis un avis défavorable sur le projet de PLU, dans la mesure où il n'était pas compatible avec les orientations du SCoT en ce qui concerne l'inscription de zones d'urbanisation future à vocation d'activité à Mietesheim-Gare.

La commune a dû revoir son projet de PLU et renoncer aux zones d'extension économique contestées. Le projet de PLU a été « ré-arrêté » en avril 2013 et nécessite une nouvelle consultation des personnes publiques associées.

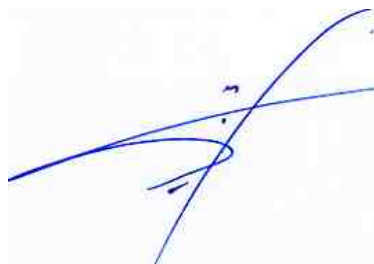
Le dossier remanié n'appelant pas d'observations au regard des enjeux et compétences du Département, je vous propose d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, émet un avis favorable au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) ré-arrêté de la commune de MIETESHEIM.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL